



# BVVB INFO N°153

La Ville du Bois, 15 avril 2019

Depuis notre dernière et récente info BVVB, trois événements nous touchant de près ou de loin ont eu lieu :

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

L'ordre du jour n'avait pas beaucoup de points, mais deux étaient très importants :

URBANISME	
1	Révision du Plan Local d'Urbanisme : Approbation
2	Création d'une place angle rue des Calleboudes : Proposition « Place du Château »
FINANCES	
3	Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales : Maintien des taux de la fiscalité locale
4	Budget Primitif 2019 – Ville : Approbation
INTERCOMMUNALITÉ	
5	Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de la Communauté Paris-Saclay : Avis

Point 1 : Révision du Plan Local d'Urbanisme : Approbation.

Le Maire a longuement commenté le rapport du Commissaire Enquêteur, lequel, il faut le reconnaître a fait un travail exemplaire. Ce rapport de 163 pages avec les 5 annexes était très détaillé. Nous vous l'avons adressé dès que nous en avons eu connaissance.

Nous reprenons les conclusions du Commissaire Enquêteur ci-dessous :

Les recommandations suivantes ont pour but d'améliorer la concrétisation du projet de révision du PLU ou une meilleure information du public.

J'émetts **les quatre recommandations suivantes** :

- La recommandation n°1, relative à l'actualisation du projet de révision du PLU, est d'insérer toutes les modifications, compléments et ajustements que la ville s'est engagée à faire dans son mémoire en réponse, avant l'approbation du projet.
- La recommandation n°2, prévoir la consultation en ligne, sur le site Internet de la commune du rapport complet du commissaire enquêteur.
- La recommandation n°3, relative à la mobilité, est de mettre en œuvre une étude d'impacts sur l'ensemble des questions relatives aux déplacements en centre-ville : circulation, stationnement, bien que comme je l'ai fait remarquer plus haut, la mobilité n'a pas été oubliée ; mais surtout pour faire face à l'accroissement de la population induite par la mise en œuvre du projet.
- La recommandation n°4, relative à l'OPAP n°1 « centre-ville », est de continuer la réflexion sur l'ensemble de l'îlot Machicoane : stationnement, bâtiments abritant les différents services en vue de leur réhabilitation, ainsi que de réfléchir, et de chiffrer une nouvelle offre de logements diversifiés au centre-ville.

La suite au verso...





#### 7.4 Avis favorable sous réserve

Compte tenu de l'avis du public, de l'avis des personnes publiques associées, des réponses du maire de La Ville du Bois aux observations du public ou des personnes publiques associées et concernées, ainsi que des avantages et inconvénients du projet tel qu'ils m'apparaissent et que j'ai développés ci-dessus, j'émetts un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de La Ville-du Bois, assorti de la réserve exprimée ci-dessus.

La recommandation n°1 fait allusion aux demandes exprimées au sujet de la zone UR2. Pour la bande des 40 mètres, les réserves ont été ramenées à 2,50 mètres au lieu de 4 mètres.

La recommandation n°2 est le résultat de notre demande.

La recommandation n°3 est également notre demande de refonte du plan de circulation de la commune. L'accroissement de la population et les transits de véhicules risquent vraiment de saturer nos rues. Nous ne manquerons pas d'appuyer ce point auprès de notre Maire (et surtout pendant la prochaine campagne municipale).

La recommandation n°4 faisait également partie du courrier que nous avons adressé au Commissaire Enquêteur et des réserves que nous apportions sur ce projet.

Mis aux votes pour approbation, le PLU a été adopté moins 3 abstentions.

*Juste avant l'enquête publique, nous avons demandé que l'ensemble des documents soient mis à disposition du public sur le site de la Mairie. Cette demande de BVVB a été acceptée et a permis d'une part, à nos adhérents, et d'autre part aux personnes qui visitent notre site de pouvoir consulter les documents et pour beaucoup les commenter. En adressant ou en se déplaçant, les remarques apportées ont permis d'enrichir, d'améliorer ce PLU.*

- L'angle de la rue des Cailleboudes et de la RN 20, au niveau des nouvelles constructions, ouvre un large espace de stationnement, qui doit être nommé. Cette place s'appellera « Place du Château ». Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.
- Les taux d'imposition des trois taxes directes locales restent les mêmes. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.
- Le Budget Primitif 2019 débattu au cours de la précédente session du Conseil Municipal et que nous avons relaté dans notre précédente info BVVB a été adopté moins 3 voix contre.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : c'est un document de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il est fixe pour 6 ans. Ce PLH a des objectifs très ambitieux. La note de synthèse précise :

Le PLH 2019-2024 présente des objectifs très ambitieux, car il projette la réalisation de 20 000 logements sur six ans avec une croissance de population de plus de 55 000 habitants, en cohérence avec les orientations du SDRIF et du SRHH. Cette production accrue, a été conditionnée par les élus à la construction des équipements publics nécessaires et au renforcement de l'offre de transport.

Ainsi, la croissance démographique doit être accompagnée par la réalisation de nombreux équipements publics supplémentaires : des écoles, des équipements sportifs, de santé, des services...

Or, si le coût des équipements publics est intégré pour 50% des logements réalisés dans le cadre de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), l'autre partie nécessite des financements au travers de montages plus complexes.



Par ailleurs, au regard des projets recensés dans le PLH, le déficit de transports en commun touche près de 5 500 logements, soit un quart de la production totale. C'est pourquoi, le développement de l'offre en matière de déplacements doit impérativement accompagner la croissance du parc de logements (ligne 18 du métro Grand Paris Express, Tram12 Express, transports en commun le long de la RN20, liaisons transversales Est-Ouest ...).

En définitive, le développement de ce territoire stratégique d'Ile-de-France, identifié notamment dans le SDRIF, doit être conduit dans des conditions satisfaisantes et maîtrisées, afin d'assurer la qualité de vie de ses habitants, de participer à la mixité sociale et de préserver l'identité de chaque commune.

Le PLH a été adopté moins 2 abstentions.

## REUNION PLENIERE DU CESEÉ LE 10 AVRIL 2019

Depuis trois ans, BVVB participe à des ateliers thématiques organisés par le CESEÉ à la demande du Président du Département François DUROVRAY.

Ils font suite aux premières assises de l'Essonne. Ces ateliers ont abouti à l'élaboration du « livre blanc 2040 », feuille de route de la configuration de notre département dans le temps.

Pour la première partie de l'année, le CESEÉ a organisé 4 ateliers :

- 13/02/2019 : Espaces naturels, ruralité et transition énergétique.
- 20/02/2019 : Habitat, emploi et développement économique. BVVB a participé à ce groupe de travail.
- 20/03/2019 : accessibilité des services publics, rôle d'innovation et d'expérimentation des (et dans) les collectivités locales.
- 27/03/2019 : Solidarités territoriales.

Le 10 avril 2019 avait deux points à l'ordre du jour :

- Séance plénière conclusive des travaux.
- Passation de responsabilité entre l'ancien Président et la nouvelle Présidente.

Nous vous avons relaté les résultats des travaux de notre atelier dans l'info BVVB n° 151 ;

Ensuite, le Président DUROVRAY a assuré la passation des pouvoirs entre les deux Présidents du CESEÉ. (Voir photo ci-dessous) Le Président du CD 91 a demandé aux membres du CESEÉ de continuer à défricher l'ensemble des sujets qui nous concernent.



De gauche à droite, François DUROVRAY, Président du CD 91, Marie LEPRETRE, nouvelle Présidente du CESEÉ, Richard MESSINA, ancien Président du CESEÉ. (Source photo : G TESSIER)



## SEANCE PLENIERE DES CONCLUSIONS DES RENCONTRES D'ORLY DU 11 AVRIL 2019

Les Conseils Départementaux de l'Essonne et du Val de Marne, avec la Direction d'ADP, ont décidé d'unir leurs efforts pour améliorer les problèmes de nuisances causées par les avions. De nouvelles avancées ont été formulées au cours de cette grande réunion regroupant, Parlementaires, Elus et Associations.



M. François DUROVRAY Président CD 91

M. Christian FAVIER Président CD 94

Mme Elisabeth BORNE Ministre des Transports

(Source Photos : G TESSIER)

Les divergences politiques entre les deux Conseils Départementaux n'ont pas perturbées les décisions prises par les deux Présidents.

Tout d'abord, les deux Présidents, devant la Ministre et le Président Directeur Général d'ADP, Monsieur Augustin de Romanet ont rejeté le projet de privatisation d'ADP.

Ils ont également fait inscrire dans la loi Pacte l'interdiction des vols de nuit au départ d'Orly et le nombre maximum annuel des mouvements à 250 000. Ils ont également demandé à ce que les avions les plus bruyants ne décollent plus en soirée.

Bien entendu, ils ont demandé des améliorations des mobilités pour les salariés qui travaillent sur le bassin d'emplois d'Orly. Seulement 1 salarié sur 7 utilise les transports en commun pour se rendre à Orly. 16000 viennent de l'Essonne et 6000 du Val de Marne. Mais, le bassin d'emplois d'Orly ne s'arrête pas à l'aéroport. Il y a aussi RUNGIS, la SOGARIS, la SEMMARIS, le complexe commercial de Thiais. Les transports en commun manquent cruellement. Pas d'interconnexions, infrastructures routières saturées, il faut attendre 2024 pour que la ligne 14 du métro atteigne Orly, qu'une gare TGV soit à proximité d'Orly et que le réseau RER se rapproche.

La Ministre, en guise de réponses, s'est attachée à minimiser l'impact de la privatisation, a confirmé la validation des projets annoncés. Mais rien n'a été évoqué en ce qui concerne la circulation automobile, espérant que le covoiturage, l'utilisation du vélo et autres modes de mobilité atténuent ce problème.

Quant aux deux Présidents, ils se sont engagés à travailler encore plus ensemble pour apporter des propositions et des solutions, tant pour les riverains, les touristes et voyageurs, que pour les salariés de ce bassin d'emplois qui est le plus grand centre d'affaire européen. Ils ont déjà prévus d'autres ateliers dans les deux ans à venir.